

Vos démarches en ligne

Dans cet article sont regroupées les différentes téléprocédures qu'il est possible de réaliser en ligne. Ainsi que des accès à des sites web de services publics.



Un numéro de téléphone pour une première réponse à vos questions administratives

Le site guichet du Service Public

Vous pouvez aussi visiter le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) qui offre de très nombreuses informations pratiques sur vos droits et vos démarches.



Ce site vous propose de télécharger ou de consulter de nombreux formulaires administratifs CERFA pour particuliers et professionnels.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/formulaires>

Changement d'adresse

Pour changer vos coordonnées **au plus tôt 3 mois avant votre changement d'adresse et au plus tard 3 mois après**. Informez rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de votre changement **d'adresse postale** lié à un déménagement ou à une modification administrative.

Mais Vous pouvez également utiliser ce téléservice pour signaler un changement d'adresse électronique, de numéro de téléphone (fixe ou portable).

Se munir de ses identifiants pour chacun des organismes concernés.

Attention : ce téléservice ne concerne pas les usagers qui partent s'installer à l'étranger et les usagers expatriés qui reviennent s'installer en France.

Le site [:https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193) permet d'informer plusieurs organismes publics et privés d'un changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et de téléphone portable, notamment :

- Carte grise
- Caisses de retraites (Agirc et Arrco, Cnav, Retraites et solidarité, etc.),
- Caisses de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, CNMSS, etc.),
- Énergie (EDF, ENGIE, Direct Énergie),
- La Poste,
- Pôle emploi,
- Service des impôts,

La caisse d'Allocations Familiales

Déclarer ses ressources, suivre son dossier d'allocations familiales, simuler le calcul des cotisations pour une garde d'enfant à domicile **Lien** : <https://www.caf.fr/>

Pension alimentaire

Calculer la revalorisation des pensions alimentaires **Lien** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45945>

Etudiants

Bourse ou logement **Lien** : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr>

Assurés sociaux

Suivre son dossier de remboursement de Sécurité sociale **Lien** : <https://www.ameli.fr/>

Emploi

Annonces de Pôle Emploi et répondre aux offres d'emploi de la fonction publique **Lien** : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

Chèque emploi-service

Etablir le volet social du chèque emploi-service si l'on a recours à un salarié à domicile **Lien** : <https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil.html>